



Création site internet - ai-je le droit?

Par benedicte34

Bonjour

je suis en train de créer un site internet du type "je loue mon camping car.com" ou booking en ce qui concerne les réservations

sauf que je veux le faire pr la location de gîtes pour les vacances ou le week end...

l'idée c'est de proposer la diffusion d'annonces sur mon site avec photos, localisation, curiosités touristiques, dates de disponibilité...etc

je me demande si j'ai le droit de prendre une commission sur les locations...

je me demande du coup si j'ai le droit de faire payer un acompte de 30% à la réservation, le solde sera alors réglé directement entre le propriétaire du bien et le vacancier lors de la restitution des clés et de la caution en fin de séjour.

ou bien est ce que je dois laisser tomber le systeme de commission et de réservation et simplement faire un site d'annonces (chose qui ne m'interesse pas...)

qu'est ce qui serait judicieux de faire?

est ce que j'ai le droit de proposer ce principe de site?

avez vous des choses à me suggérer? un conseil à me donner?